



ACTION 10

→ DIFFUSER LES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DISPONIBLES SUR LES « QUESTIONS SOCIALEMENT VIVES EN SANTÉ-ENVIRONNEMENT »

• Lien PNSE: [action 106](#)

◇ Objectifs

L'action vise à permettre aux habitants et acteurs de la région d'accéder à une information synthétique sur certaines questions de santé-environnement qui font débat dans la société.

○ Description

L'action, placée dans le champ du comité d'animation régional de l'ESE, consiste à produire des synthèses sur une liste de questions de santé-environnement, et à en faciliter l'accès au grand public et aux publics visés. Cette information comportera l'état des connaissances sur la question (exemple : perturbateurs endocriniens, nanoparticules...), les éléments d'incertitude et de perception des risques, l'état de la connaissance des expositions dans la région – en lien avec les actions 1 et 2 sur l'observation en santé-environnement –, ainsi que la description des efforts accomplis pour progresser sur ces aspects et sur la prévention des risques, y compris les moyens d'agir individuellement.

□ Motivation de l'action

L'évolution des modes et habitudes de consommation, le développement de nouvelles technologies, la présence de multiples sources de contaminations dans l'environnement sont susceptibles d'exposer les populations à de nouvelles substances, au travers de l'alimentation, au domicile, au travail, pendant les transports ou les loisirs. Ces nouvelles substances sont difficiles à appréhender, tant en termes de connaissances scientifiques que de niveau d'exposition et de modes d'action pour les réduire ou les prévenir.

Dans ce contexte, les termes génériques de « polluants émergents », de « risques à fortes incertitudes », de « questions socialement vives » (terme que le PRSE 3 propose de retenir), de « savoirs non stabilisés » sont employés, et questionnent l'ensemble des parties prenantes (producteurs, usagers, consommateurs et leurs représentants, milieu scientifique, pouvoirs publics).

◇ Pilotage

ARS

La maîtrise des émissions et des expositions sur ces questions relève principalement de la mise en place de réglementations suprarégionales – mais ces polluants n'y sont pas encore pris en compte – ainsi que de politiques nationales comme par exemple la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. L'amélioration des connaissances en matière d'exposition des populations relève également d'approches nationales, pour certaines intégrées dans le PNSE 3.

Le PRSE 3 se doit d'apporter des éléments de réponse sur ces questions, en centrant l'enjeu en région sur le partage, au sein de la « communauté santé-environnement » et de la société civile et des citoyens, de l'information disponible sur les risques émergents. L'angle d'approche combine une information de nature scientifique (état des connaissances mais aussi des débats sur les incertitudes), la perception des risques (approche psycho-sociale des questions socialement vives), et l'intégration du niveau d'acceptabilité du risque (individuel / populationnel).

MESURE ①

Définir la notion de « questions socialement vives » en santé-environnement :

- La distinguer des risques « connus ».

- Décider de l'opportunité de prioriser les sujets sur lesquels une controverse existe, sans mode d'action défini, ou d'avoir une action plus large, sur les sujets pour lesquels les connaissances sont d'ores et déjà établies mais sur lesquels il est difficile de placer le curseur pour l'application du principe de précaution.

MESURE ②

Établir la liste des risques émergents à traiter durant la durée du PRSE 3, par exemple en opérant un choix parmi (liste non exhaustive) :

- Ondes électromagnétiques,
- Hypersensibilité chimique multiple (MCS),
- Allergènes,
- Nanoparticules et nanomatériaux,
- Electro hypersensibilité (EHS),
- Polluants organiques persistants (POP),
- Perturbateurs endocriniens / phytosanitaires,
- Tiques et maladie de Lyme,
- Moustiques,
- Infra-sons
- Etc.

MESURE ③

Choisir les publics à cibler (grand public, décideurs, professionnels concernés, etc.), définir un calendrier de travail sur 2018-2021, des formes à donner à l'information qui sera produite et de leurs modes de diffusion :

- Dans l'éventualité de monographies : s'interroger sur un modèle de collaboration, de type « Conférences de citoyens » (jurys + sachants ; diffusion d'un rapport) et construire l'information dans le cadre de partenariats qui permettent l'affichage d'une information transparente et indépendante.

MESURE ④

Mobiliser une expertise ad hoc sur chaque sujet pour la construction des éléments d'information :

- Mobiliser une expertise ad hoc,
- Rechercher des documents et supports d'information déjà existants et capitaliser les expériences existantes,
- Construire des éléments d'information sous le double angle scientifique et social, publication et diffusion de l'information.

MESURE ⑤

Organiser des journées d'information et d'échanges adaptées aux acteurs de l'ESE, au milieu scientifique et à leurs partenaires

MESURE ⑥

Sur la base des productions des mesures 2 et 3, construire des éléments de langage à destination des formations à la santé-environnement ciblées dans les autres fiches-actions du PRSE 3, ou pour l'éducation en santé-environnement.

Partenaires

- ▷ GRAINE, IREPS
- ▷ DREAL - EnvitéRA et communauté scientifique
- ▷ ORS

Publics cibles

- ▷ « Communauté santé-environnement » de la région
- ▷ Citoyens